

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

Commune de CHATENOIS

Arrondissement de SELESTAT

Extrait du procès-verbal

des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres
du Conseil Municipal élus : 27

Séance du 28 novembre 2024

Nombre des membres
qui se trouvent en fonction : 27

Nombre des membres
qui ont assisté à la séance : 23

Sous la présidence de M. le Maire, Luc ADONETH

Présents :

M. Christian OTTENWAELDER, Mme Sylvie LIGNER, M. Stéphane SIGRIST, Mme Christine GILL, Mme Anne HEUBERGER, Adjointes au Maire
MM. Daniel BROCKER, Patrick DELSART, Mme Marie-Antoinette SYLVESTRE, MM Jean-Paul BART, Christophe ELSAESSER, Mme Nadine GUTHAPFEL, Mme Sandrine DEMAY, M. Denis WACHBAR, Mmes Sabrina DUSSOURD, Lysiane STENGER, Claire-Catherine BRUN, Amandine MARTIN, Axèle EBELIN, MM. Jean LACHMANN, Éric BRUNSTEIN, Mme Bénédicte SADOWNICZYK, M. Yann VILARDELL, Conseillers municipaux

Absents excusés :

Christophe BOHN donne pouvoir à Luc ADONETH
Pascal HELDE donne pouvoir à Daniel BROCKER
Michel GOETTELMMANN
Anne-Catherine DORIDANT donne pouvoir à Bénédicte SADOWNICZYK

Absents :

6. Grands travaux – Aménagement urbain – Voirie et réseaux – Urbanisme – Patrimoine – Services techniques

RAPPORTEUR : M. Christian OTTENWAELDER

6.6. Régularisation – Création d'emploi adjoint technique territorial

DELIBERATION D28112024/05

M. OTTENWAELDER explique que dans le cadre des contrôles des dépenses liées aux dépenses de personnel au mois de novembre au sein de la DGFIP, il est apparu que la délibération relative à la stagiairisation de Pierre Sandmann le 01/10/2023 est manquante.

Afin de pourvoir à la sécurisation juridique et financière de la DGFIP, M. OTTENWAELDER propose de procéder à la régularisation de la situation grâce à cette délibération.

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Après délibération,
Le conseil municipal

DECIDE de régulariser la création d'un poste d'adjoint technique territorial, à temps complet, à compter du 1^{er} octobre 2023.

Le tableau des effectifs est inchangé.

POUR : 26

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

DELIBERATION EXECUTOIRE

Pour extrait conforme

Châtenois, le 02 décembre 2024

Luc ADONETH
Le Maire,



Bénédicte SADOWNICZYK
La secrétaire de séance,

